



“Et vivre, c’est ne pas se résigner” (Albert Camus)

Syndicat **Force Ouvrière** DGFIP – Section de l’Oise
DDFiP de l’Oise, 2 rue Molière, 60021 BEAUVAIS Cedex
permanence le lundi
Tél – Fax - Répondeur : 03-44-06-35-68
mail : fo.ddfip60@dgfip.finances.gouv.fr
web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/060/>

FO : le syndicat qui reste un syndicat

Déclaration Liminaire

CHSCT du 25 juin 2013



Monsieur le Président,

Le Congrès de la Fédération des Finances **FO** s'est tenu la semaine dernière. Dans ses résolutions adoptées à l'unanimité, le congrès **FO** Finances condamne la politique drastique de réductions d'emplois et de moyens menée depuis de trop nombreuses années au sein des ministères économiques et financiers. Le congrès a réaffirmé les revendications **FO** Finances en matière d'hygiène, de sécurité, et de conditions de travail, à savoir :

- 1) **FO** exige que les préconisations du décret de 1982 modifié soient respectées. La consultation des Inspecteurs Santé et Sécurité au Travail, des Médecins de Prévention, de l'Ergonome et des représentants des personnels en CHSCT avant l'aménagement ou la construction des locaux est obligatoire. La saisine systématique en amont des CT et CHSCT et la prise en compte de leurs observations faites en cours de chantier éviteront les coûteuses mesures correctives.
- 2) **FO** dénonce fermement l'utilisation de crédits CHSCT pour compléter des travaux de rénovation, d'entretien des bâtiments,... relevant normalement des crédits directionnels.
- 3) **FO** condamne le recours aux crédits hygiène et sécurité pour pallier les carences des contrats d'entretien du parc immobilier.
- 4) **FO** dénonce les nouveaux contrats d'entretien des locaux négociés dans le cadre du « moins disant social » par le Service des Achats de l'État, lesquels, bien en deçà des prestations antérieurement assurées dans l'Oise, ne couvrent pas les besoins réels.
- 5) **FO** condamne la règle qui limite l'espace de travail à 12 m² par agent, induite par la politique immobilière de l'État.
- 6) **FO** dénonce l'insalubrité des lieux de stockage (archives, salles des coffres...) et exige qu'ils répondent aux mêmes normes que les locaux de travail.

Au niveau de la DDFiP de l'Oise, d'autres revendications fortes existent :

- réinstallation digne des collègues de Noailles et désamiantage rapide du site ;
- réfection des toilettes de Senlis et augmentation de leur nombre (pétition jointe);

- réparation de l'évacuation des hottes du restaurant administratif de Beauvais, attendue depuis presque 2 ans aujourd'hui, avec pour conséquence la déconnexion de l'alarme incendie pour éviter des déclenchements intempestifs dès que les cuisiniers sont à l'œuvre ;
- des prestations de ménage et de nettoyage satisfaisantes, y compris pendant la période estivale ;
- une journée d'autorisation d'absence départementale pour compenser les désagréments subis au fil des travaux diligentés dans des sites occupés ;
- des places de parking dédiées au personnel et en nombre suffisant sur chaque site ;
- des lieux de restauration propres et accueillants ;
- des mesures de pollution de l'air intérieur particulièrement dans les locaux rénovés ;
- des dispositifs rafraîchisseurs d'air partout où la température élevée dégrade les conditions de travail ;
- l'arrêt des suppressions d'emplois ;
- un budget en phase avec les besoins du réseau.

Mais au niveau de la DDFiP de l'Oise, une exigence en particulier peut être satisfaite sans délai et pour zéro euro.

La délégation **FO** imagine aisément à quel point la situation de l'Oise en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail vous incommode. Mais, M. le Président, il est grand temps de signer tous les procès-verbaux des CHSCT qui s'accumulent sur votre bureau, empêchant la publicité qui est due aux personnels, à commencer par les relevés de décision :

- 04 avril 2013
- 29 janvier 2013
- 06 novembre 2012
- 02 octobre 2012
- 26 juillet 2012
- 03 avril 2012
- ...

Un tel déni, depuis si longtemps, est inadmissible.